

L'activité des équipements d'accueil du jeune enfant en 2007

Destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans, les équipements d'accueil du jeune enfant (Eaje) regroupent les crèches, les haltes-garderies et les établissements réalisant du multi-accueil. Afin de permettre aux parents de concilier activité professionnelle et vie familiale, les Eaje constituent une ressource essentielle qui complète celle offerte par les autres modes de garde du jeune enfant (assistante maternelle agréée, garde à domicile).

En 2007, 9 761 Eaje implantés en France et bénéficiant d'une aide versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf) proposent 332 000 places pour l'accueil d'enfants âgés de 0 à 6 ans essentiellement les moins de 3 ans. En moyenne, cela représente une offre de 14 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans.

Les Eaje offrent une amplitude d'ouverture en moyenne de 10,2 heures par jour, pour la plupart sur plus de 200 jours par an.



Depuis le 1er août 2000, dans le cadre du décret n° 2000-762 les crèches et haltes-garderies sont regroupées sous le terme « établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans », soumis aux dispositions du Code de la santé publique. Conformément à ce décret, ces équipements d'accueil du jeune enfant (Eaje) comprennent les établissements assurant l'accueil collectif non permanent d'enfants et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistantes maternelles. Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents participant à l'accueil sont dénommés établissements à gestion parentale.

Près de 332 000 places en Eaje

L'accueil dispensé par les Eaje peut être régulier, parfois à temps partiel, ou encore occasionnel. Il peut prendre la forme d'un multi-accueil, associant également un accueil régulier et occasionnel, ou un accueil familial et collectif. Pour fonctionner, les Eaje doivent bénéficier d'une autorisation délivrée par le président du conseil général. Ce document mentionne les modalités de l'accueil, les prestations proposées, les capacités d'accueil, l'âge des enfants accueillis, les conditions de fonctionnement, les effectifs et les qualifications des personnels.

En 2007, près de 332 200 places en Eaje sont recensés pour la France entière, dont le fonctionnement donne lieu à une aide versée par la caisse d'Allocations familiales (Caf). Par ailleurs, 7 200 places supplémen-

taires sont offertes par des structures d'entreprises le plus souvent ne bénéficiant pas d'aides au fonctionnement octroyées par la Caf.

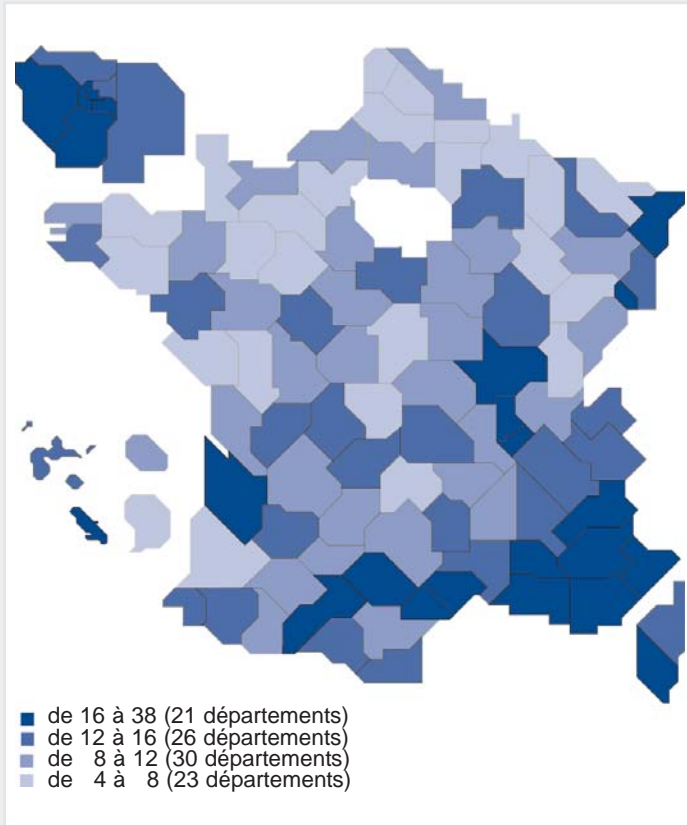
Entre 2003 et 2007, 32 000 places supplémentaires ont été créées, soit une progression régulière de 11 % sur quatre ans. Rapporté à la population des enfants âgés de moins de 3 ans, la répartition territoriale de l'offre d'accueil est plutôt contrastée. En moyenne, l'offre d'accueil en Eaje est de 14 places pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans (carte 1). La moitié des départements compte moins de 11 places en Eaje pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans. Ce taux est notablement plus élevé dans certains départements, en particulier en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur où il est supérieur à 20 places. Paris avec 38 places pour 100 enfants connaît la densité la plus forte.

Les Eaje sont principalement concentrés dans les zones urbanisées denses. Ces équipements viennent compléter l'offre dispensée par les assistantes maternelles qui caractérise davantage les zones rurales ou de plus faible densité urbaine.

322 000 places agréées en Eaje en France métropolitaine

Si un Eaje dûment habilité par le président du conseil général accueille au moins 30 % des enfants d'habitants de sa zone d'implantation, il peut prétendre à un financement de la Caf au titre d'une aide au fonctionnement, la prestation de service unique [Psu (encadré1)].

Carte 1 - Nombre de places d'accueil collectif pour 100 enfants âgés de moins de 3 ans en 2007



Sources : Cnaf - Rndc 2007, Insee - recensement de la population.
 Champ : France entière.

En 2007, un peu plus de 9 700 Eaje sont financés en France métropolitaine, offrant 322 000 places (graphique 1) habilitées par les conseils généraux à l'accueil d'enfants âgés de 0 à 6 ans.

La grande majorité des places est offerte par les équipements collectifs [84 % (tableau 1)]. Cet accueil est assuré par des crèches collectives, des haltes-garderies et des établissements multi-accueil. L'accueil familial, qui regroupe des assistantes maternelles accueillant des enfants à leur domicile mais qui sont encadrées par une équipe de professionnels (médecin et éducateurs de jeunes enfants), totalise 15 % de l'offre. Ce type d'équipement propose les plus grandes capacités d'accueil pouvant aller jusqu'à 150 places.

Bien que les agréments de la protection maternelle et infantile (Pmi) portent sur l'accueil d'enfants âgés de 0 à 6 ans, tous les Eaje ne couvrent pas nécessairement la totalité de cette tranche d'âge. Seuls 22 % de ces équipements sont ouverts aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Les trois quarts des Eaje sont spécialisés dans l'accueil d'enfants âgés de 0 à 3 ans inclus. Une petite fraction (2 %) est spécialisée dans l'accueil d'enfants systématiquement âgés de plus de 3 ans.

Tableau 1 - Nombre de places offertes par les Eaje selon le mode d'accueil en 2007

Accueil	Collectif	Familial	Parental	Jardins d'enfants	Total
■ Nb équipements	8744	796	161	60	9761
■ Nb places	269547	48319	2468	2287	322621
Répartition des places	84%	15%	1%	1%	100%

Source : Cnaf - Rndc 2007.
 Champ : France entière.

La prestation de service unique (Psu)

Au côté des prestations sociales versées aux familles qui recourent à un mode de garde individuel, au domicile d'une assistante maternelle agréée ou à leur propre domicile, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) subventionne également les places des structures d'accueil collectif.

La Cnaf a développé une prestation de service unique (Psu) pour toutes les structures accueillant des enfants âgés de moins de 4 ans, qui couvrent une partie des coûts de fonctionnement des structures collectives. Unifiée par rapport aux financements préalables multiples, les enjeux de cette prestation sont d'assouplir les horaires d'accueil pour les familles, d'élargir les amplitudes horaires des structures et de développer le multi-accueil. La Psu repose sur l'application d'un barème national unique pour tous les enfants et pour tous les types de structures d'accueil, calculé sur une base horaire. Elle est versée aux accueils collectifs, familiaux et parentaux (crèches, haltes-garderies, multi-accueil) et aux jardins d'enfants.

La famille et le gestionnaire se mettent d'accord sur le contenu d'un contrat d'accueil basé sur le rythme et la durée de fréquentation de l'équipement. Dans ce cas, le montant de la participation financière des familles est mensualisé. Le taux de la Psu reste fixé à 66 % du coût de revient dans la limite d'un plafond, y compris les participations familiales.

La participation des familles aux frais d'accueil est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer en fonction du nombre d'enfants à charge, de la présence d'un enfant handicapé. Elle est progressive avec un tarif minimum (prix plancher) et un plafond.

Globalement, les deux tiers des Eaje sont gérés par des collectivités territoriales, essentiellement des communes. Les associations gèrent le tiers restant. Les autres acteurs (Caf, gestionnaires privés) assurent la gestion de 2 % de ce parc. Si on privilégie l'offre de places plutôt que l'offre d'équipements, on observe que le secteur associatif gère 26 % des places et les collectivités territoriales, 71 %.

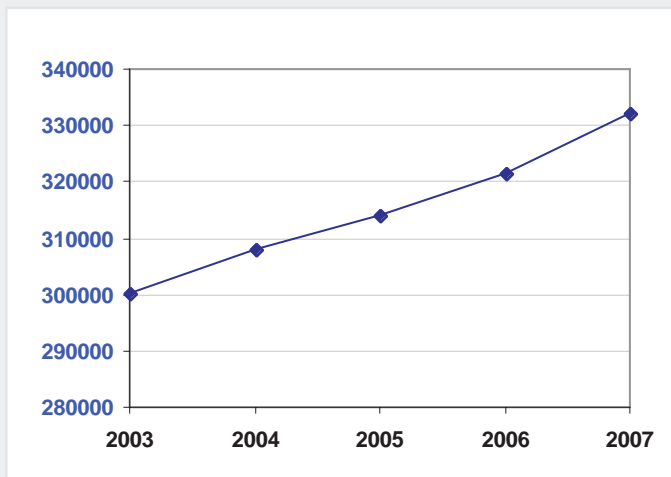
Un accueil sur plus de 220 jours par an

Près des trois quarts des Eaje (71 %) accueillent les enfants plus de 220 jours par an (graphique 2). Parmi les Eaje fonctionnant moins de 150 jours par an, on trouve essentiellement ceux n'accueillant que les enfants âgés de plus de 3 ans, ainsi que quelques équipements nouvellement ouverts. En moyenne en 2007, les Eaje destinés aux enfants âgés de moins de 3 ans ont fonctionné 222 jours.

La proportion d'équipements offrant la plus grande amplitude d'ouverture annuelle se trouve au sein des accueils parentaux et familiaux. Pour plus de 90 % d'entre elles, ces structures ont été ouvertes plus de 200 jours au cours de l'année 2007.

Tableau 2 - Ventilation des Eaje selon les catégories d'enfants accueillis en 2007

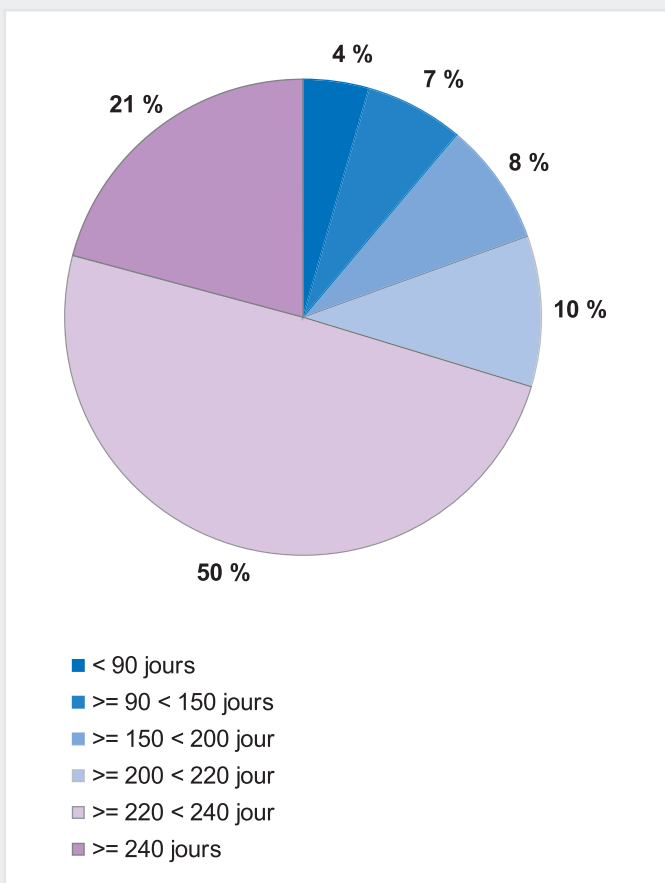
Accueil	Collectif	Familial	Parental	Jardins d'enfants	Total
■ 0 à 3 ans seuls	6445	753	158	29	7385
■ 4 à 5 ans seuls	160	0	0	4	164
■ 0 à 5 ans	2139	43	3	27	2212
Total	8744	796	161	60	9761

Graphique 1 - Volume annuel de places en Eaje en 2007

Source : Cnaf - Recueil national des données des Caf (Rndc) 2007.
Champ : France entière.

En 2007, 93 % des accueils familiaux contre 82 % des accueils collectifs ont fonctionné entre 200 et 300 jours. Globalement, les structures familiales et parentales, sont donc proportionnellement plus nombreuses à fonctionner sur un grand nombre de jours.

En moyenne les Eaje offrent une amplitude d'ouverture journalière de 10,2 heures pouvant atteindre vingt-quatre heures pour certaines structures à horaires « atypiques », crèches d'aéroport ou d'hôpital.

Graphique 2 - Amplitude d'ouvertures annuelles des Eaje en 2007

Source : Cnaf - Rndc 2007.
Champ : France entière.

La gestion de la Psu par le système d'information de l'action sociale (Sias)

Pour assurer la gestion des aides aux équipements sociaux, les caisses d'Allocations familiales (Caf) mettent en œuvre un logiciel développé par la branche Famille : le système d'information de l'action sociale (Sias). La gestion des prestations de service requiert pour les Caf de disposer annuellement d'un certain nombre d'informations financières et d'activité relatives au fonctionnement des structures : compte de résultat, nombre de places agréées, amplitudes d'ouverture, heures d'accueil réalisées pour des enfants âgés de 0 à 4 ans et de 4 à 6 ans.

Le montant de la Psu est calculé par la Caf une fois que celle-ci dispose de ces informations. Cette source administrative permet donc à la Cnaf de disposer d'informations précises sur le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) pour l'ensemble des structures ouvrant droit à la Psu. C'est celle-ci qui est exploitée ici pour présenter les résultats sur les Eaje.

Trois quarts des Eaje pratiquent une amplitude d'ouverture journalière comprise entre 10 et 12,5 heures. Près d'un quart (23 %) des Eaje sont ouverts sur des plages horaires inférieures à dix heures. Quant aux jardins d'enfants ouverts qu'aux enfants âgés de plus de 2 ans, les amplitudes sont moindres que les autres Eaje.

65 % de taux d'occupation moyen observé pour l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans

Le taux d'occupation est un indicateur qui rapporte le nombre total d'heures consacrées à l'accueil des enfants sur un an au nombre total d'heures théoriques sur un an. Le volume d'heures théoriques correspond au volume d'heures résultant du nombre de places agréées, multiplié par le nombre de jours d'ouverture de la structure lui-même multiplié par son amplitude horaire. En 2007, le taux d'occupation ainsi calculé s'élève à 65 %.

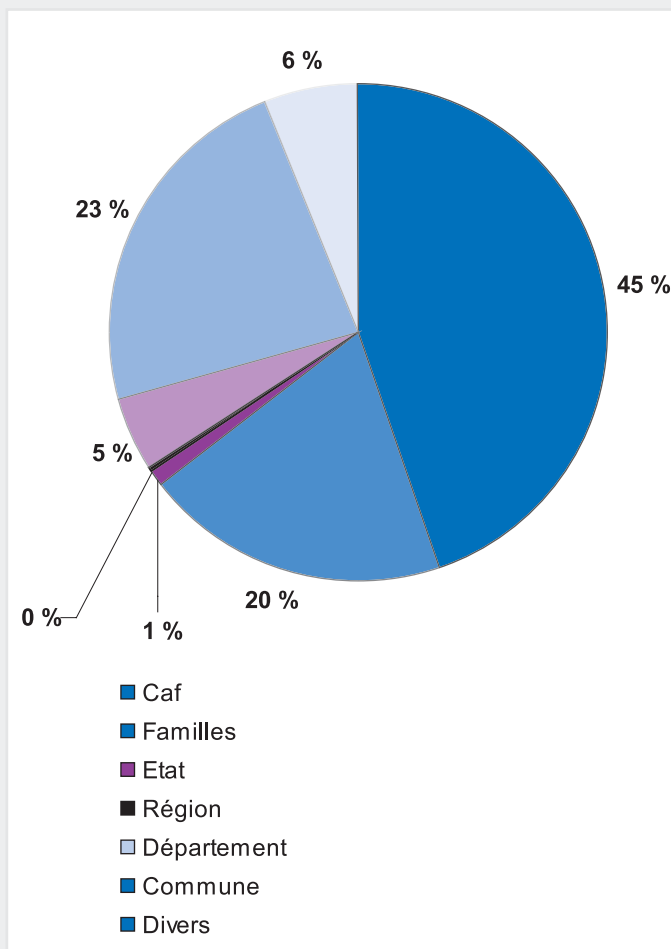
En raison de son mode de calcul, un taux d'occupation à 100 % n'est pas atteignable. La capacité théorique correspond à un maximum non réalisable dans les faits, pour deux raisons. Tout d'abord, elle ne prend pas en compte le fait que la capacité d'accueil des structures varie en fonction du personnel disponible ; celle-ci étant inférieure au maximum aux heures extrêmes de la journée et sur la plage méridienne. Ensuite, en cas d'absence de personnel (maladie par exemple), cette capacité théorique se trouve également diminuée.

Tableau 3 - Répartition des Eaje en fonction de leur amplitude d'ouverture et de leur activité

Amplitude	Collectif	Familial	Parental	Jardin d'enfants	Total
< 90 jours	414	5	4	10	433
>= 90 < 150 jours	641	4	1	8	654
>= 150 < 200 jours	793	11	1	12	817
>= 200 < 220 jours	942	35	4	8	989
>= 220 < 240 jours	4390	305	125	17	4837
>= 240 jours	1564	436	26	5	2031
Total	8744	796	161	60	9761

Source : Cnaf - Rndc 2007.
Champ : France entière.

Graphique 3 - Sources de financement des Eaje en 2007



Source : Cnaf - Rndc 2007.
Champ : France entière.

Quant à la capacité réelle, elle est naturellement affectée en cas d'absence ou moindre présence des enfants. Ainsi, le taux d'occupation se réduit spontanément en fonction des recours des parents soit en raison de la durée quotidienne de présence de l'enfant (tous les enfants ne sont pas présents de l'ouverture à la fermeture de l'établissement), soit en raison des absences occasionnelles voire même d'absences plus longues (places inoccupées).

Près du tiers (30 %) des équipements connaissent une occupation moindre, celle-ci caractérisant notamment les équipements de faible et de forte amplitude d'ouverture.

Dans le premier cas, on peut avancer que cette faible amplitude d'ouverture, en nombre de jours annuels de fonctionnement ou en amplitude quotidienne, ne couvre qu'imparfaitement les besoins des parents qui recourent alors à d'autres modes d'accueil. A l'opposé, les équipements de forte amplitude d'ouverture sont certainement sous l'effet négatif des plages creuses sur le calcul du taux d'occupation. Celui-ci se fait ressentir sur les équipements proposant des ouvertures tôt le matin et/ou tard en soirée.

■ **Pour en savoir plus**

► Observatoire national de la petite enfance, *L'accueil du jeune enfant en 2008 - Données statistiques*, 2008.

Les Caf sont les premiers financeurs

Avec la Psu et les contrats enfance jeunesse (Cej), les Caf constituent le principal financeur de ces structures à hauteur de 45 % de leurs dépenses (graphique 3). Les communes interviennent à hauteur de 24 % et les familles à près de 20 %. Les frais de personnels représentent 84 % des dépenses.

En 2007, le montant des financements des Eaje apportés par les Caf s'est élevé à 1,9 milliard d'euros sur l'ensemble du territoire, dont 1,8 milliard d'euros au titre des subventions de fonctionnement, octroyées dans le cadre d'une réglementation nationale.

Les Eaje percevant une prestation de service de la Caf ont réalisé 446 millions d'heures de garde quasi-intégralement pour des enfants âgés de moins de 3 ans. Quant à l'accueil des enfants âgés de 4 à 5 ans pratiqué par 2 % des Eaje, il ne représente que 1 % de l'activité de l'ensemble de ces établissements.

Les données relatives à l'activité des Eaje dont disposent les Caf, permettent de calculer le prix de revient moyen de l'acte que représente une heure d'accueil, en rapportant le total des dépenses de l'année à la somme des actes réalisés. Un acte réalisé correspondant à une heure effective de présence d'enfant. Pour l'exercice 2007, le prix de revient global moyen ainsi calculé s'établit à 8,12 euros par heure. Il varie selon le mode d'accueil : 8,16 euros en accueil collectif, 8,03 en accueil familial, 6,27 en accueil parental et 5,98 en jardins d'enfants.

Le prix de revient de l'acte est très fortement guidé par la fréquentation de la structure : en général, plus son taux d'occupation est élevé, plus son prix de revient est bas. Cependant, d'autres secteurs sont également importants pour déterminer le prix de revient : la taille des locaux, la façon dont ils sont utilisés, la quantité du personnel mobilisé et leurs rémunérations.

Bernard Pelamourgues ■

Cnaf - Dser

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrede
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf- 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769